

Droit institutionnel de l'Union européenne L2 Droit A-K

Mme RONDU

Session de janvier 2023

Durée de l'épreuve : 1 heure

Aucun document autorisé

Sujet :

Vous êtes un eurodéputé français, élu au Parlement européen en mai 2019. Vous faites partie d'un groupe politique au Parlement européen, réunissant une soixantaine d'eurodéputés partageant votre sensibilité politique. Votre groupe est très impliqué dans les questions environnementales.

A titre personnel, vous vous investissez particulièrement sur la question du recyclage des déchets. Votre objectif est de rendre obligatoire le système de consigne pour les bouteilles en verre, et de l'étendre à toute l'Union européenne selon des règles communes. En effet, vous habitez à Strasbourg, et estimez qu'il est indispensable pour l'efficacité de ce dispositif de recyclage que les résidents français faisant leurs courses en Allemagne puissent ramener les bouteilles consignées dans un lieu de collecte en France, même si elles ont été achetées en Allemagne (et inversement). De plus, vous pensez que pour le bon fonctionnement du marché intérieur, toutes les entreprises exerçant des activités dans l'Union européenne devraient se voir imposer des obligations identiques. Vous aimeriez ainsi proposer une directive européenne en ce sens, qui imposerait des obligations aux entreprises, ainsi qu'aux autorités publiques.

Alors que vous travaillez sur ce projet de directive, vous apprenez qu'une initiative citoyenne européenne, intitulée «ReturnthePlastics», vise à mettre en place un système de consigne à l'échelle de l'Union européenne pour recycler les bouteilles en plastique.

Pour information, l'article 4 TUE est formulé en ces termes (extraits) :

« 1. L'Union dispose d'une compétence partagée avec les États membres lorsque les traités lui attribuent une compétence qui ne relève pas des domaines visés aux articles 3 et 6.

2. Les compétences partagées entre l'Union et les États membres s'appliquent aux principaux domaines suivants :

a) le marché intérieur ;

(...)

e) l'environnement ;

(...) »

1. En tant que député au Parlement européen, pouvez-vous être à l'initiative d'une proposition de directive ? (3 points)
2. Que signifie le principe de subsidiarité ? Ce principe serait-il applicable à une proposition de directive établissant un système de consigne des bouteilles en verre au niveau de l'Union européenne ? Une telle proposition serait-elle conforme au principe de subsidiarité ? (7 points)
3. Quels seraient les avantages et les inconvénients de passer par une directive plutôt que par un autre type d'acte législatif pour établir ce système de consigne des bouteilles en verre ? (6 points)
4. Quelles sont les conditions pour que l'initiative citoyenne «ReturnthePlastics» aboutisse ? (4 points)